



Montmorot, le 8 janvier 2026

**Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,**

N/Réf. : SICTOM 027 -VB/AS

Objet : Informations collecte des ordures ménagères en période de neige

**Madame le Maire, Monsieur le Maire,**

L'hiver jurassien est là avec son lot d'averses de neige, de tournées de collecte interrompues, d'insatisfaction de la part des usagers. Sollicités par quelques administrés se plaignant du non-ramassage des ordures ménagères, de nombreux élus nous interrogent à juste titre sur la politique du SICTOM en matière de collecte en période de neige.

Je souhaite par ce courrier porter à votre connaissance les éléments d'information suivants :

- **Equipement des véhicules :**

Les 14 véhicules sont équipés de pneus neige avec chaînes automatiques. Ces outils permettent à nos chauffeurs de rouler sur des routes faiblement enneigées, avec une pente moyenne. La grande difficulté ne réside pas dans le fait de rouler sur ces routes, mais vient du fait que la collecte nécessite de fréquents arrêts. Ces arrêts et redémarrages de véhicules lourds (19 tonnes) sur des routes glissantes quelquefois légèrement en devers occasionnent des dérapages ou des blocages dans la neige, malgré les équipements.

- **Chaînes manuelles :**

Nos véhicules ne sont pas équipés de chaînes manuelles.

En effet, celles-ci ne sont pas adaptées à nos conditions de circulation : les routes déneigées et les routes enneigées se succèdent, ce qui nécessite de nombreuses opérations de pose puis de dépose, inconcevables durant une tournée (temps de l'opération).

- **Consignes données aux chauffeurs et conditions de travail :**

Quel que soit la météo, toutes les bennes partent du SICTOM pour rejoindre leur lieu de collecte.

Les cas de non-départ sont les suivants :

- Routes non déneigées à Lons-Le-Saunier et Montmorot,
- Epaisseur de neige trop importante à Lons-Le-Saunier et Montmorot,
- Verglas à Lons-Le-Saunier et Montmorot.

Chaque chauffeur garde la pleine responsabilité de s'engager ou non sur une route peu déneigée. Son jugement peut dépendre :

- des conditions atmosphériques,
- de sa propre expérience et compétence à conduire sur une route enneigée.

- de sa connaissance du secteur : certaines petites routes ou impasses sont en effet déneigées mais la masse de neige repoussée sur les côtés ne permet pas le passage ou le demi-tour de la benne. Des véhicules restent ainsi immobilisés en fond d'impasse.

Il me semble utile de rappeler que les conditions de travail de nos agents ne sont pas simples lors de ces épisodes neigeux. Aller chercher les bacs occasionne des chutes sur le verglas. Les bacs sont souvent coincés par une épaisse couche déposée suite au déneigement. Leur poids rend le travail difficile. La présence sur les marchepieds des agents rend dangereux le moindre dérapage.

Par ailleurs, les lèves-conteneurs à l'arrière des véhicules peuvent présenter des dysfonctionnements en raison de l'accumulation de neige dans le système. Les bacs doivent donc être déneigés.

- **Collecte des ordures ménagères et ramassage scolaire :**

De nombreux appels font état d'une incompréhension vis-à-vis des annulations de tournées alors que le bus de ramassage scolaire est passé. Il me semble nécessaire de préciser que le bus de ramassage scolaire ne passe pas par l'ensemble des rues de chaque commune et n'emprunte que les voies principales souvent mieux déneigées. Nos véhicules de collecte restent quelquefois « coincés » dans des rues étroites bordées de neige, sans possibilité de demi-tour ou d'avancer. Il est alors nécessaire d'effectuer une longue marche arrière dans des conditions de sécurité et de travail très difficiles. Je précise que les marches arrière des véhicules de collecte sont interdites. Elles ne sont effectuées par les chauffeurs que pour les manœuvres.

- **Regroupement de bacs :**

En cas de neige, les bacs situés sur des impasses ou voies trop étroites peuvent être regroupés en un point permettant la collecte. Les élus intéressés par la mise en place de cette organisation doivent prendre contact avec les services du SICTOM.

- **Comment font les autres SICTOM ? :**

La plupart des collectivités en charge de la collecte des ordures ménagères en site montagneux (par exemple le SICTOM du Haut-Jura, ou villages d'altitude en Haute-Savoie) mettent ou ont mis en place des systèmes de collecte alternatifs (conteneurs collectifs enterrés ou semi-enterrés) permettant d'éviter la collecte en cas de neige. Hormis sur quelques points géographiques particuliers, le SICTOM n'envisage pas cette solution, souhaitant conserver une pratique générale de porte-à-porte. Par ailleurs, sauf années particulières, le nombre de jours posant des difficultés liées à la neige est relativement restreint (inférieur à 5 sur une année) et ne peut justifier à lui seul de tels projets.

- **Rattrapages de collecte :**

Nous informons systématiquement et au plus vite, en fonction des prévisions météorologiques, les mairies des journées de rattrapage de collecte. Par ailleurs nous signalons les dates sur notre compte Facebook ainsi que sur notre site internet :

<https://sictom-lons-le-saunier.fr/actualites.html>

Nous conseillons aux usagers de laisser les bacs sortis, dans la mesure du possible, présentés aux rattrapages.

**Réduction demandée sur la facture redevance :**

On nous demande quelquefois une remise sur la facture de la redevance en raison des non collectes en raison de la neige.

Les tarifs de la redevance comprennent les aléas liés à la météorologie et à l'absence de collecte certains jours lorsque les conditions de travail et de sécurité le rendent nécessaire. Le service est effectué puisque l'ensemble des ordures ménagères est collecté, avec du retard, soit, et traité dans les jours qui suivent. Par les températures ambiantes, les ordures ménagères peuvent être stockées plus longtemps dans les bacs sans risque d'odeurs.

Par ailleurs, nous prenons les sacs déposés sur les bacs, le cas échéant, lors des tournées de rattrapage. Aucune remise n'est donc effectuée.

Espérant que ces quelques informations vous auront éclairés sur nos pratiques, je vous rappelle que les services du SICTOM sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je profite de ce courrier pour vous informer par ailleurs, que l'ensemble des véhicules de collecte de notre flotte est équipé d'un système de géolocalisation nous permettant à tout moment de connaître la position, le trajet effectué ainsi que la vitesse de chaque benne.

En cas de réclamation nous disposons donc d'éléments de réponse à fournir aux usagers.

Je vous prie de croire, **Madame le Maire, Monsieur le Maire**, à l'assurance de mes salutations distinguées.

**La Présidente,**



Valérie OVISTE BRENOT.